

Zeitschrift:	Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Herausgeber:	Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Band:	- (1984)
Heft:	10: Assurance-maternité
Rubrik:	Quelques activités passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

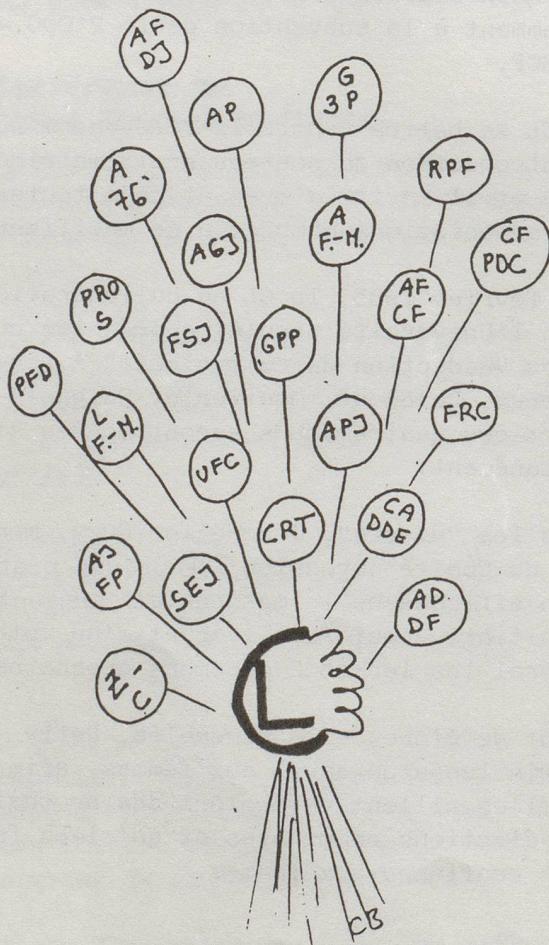
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questionnaire aux associations-membres

Le Comité du CL se préoccupe, dans l'élaboration de son programme d'activités, de répondre aux voeux et aux besoins de ses membres. Il a pour tâche de favoriser les rencontres et la collaboration, de répondre à des consultations, de prendre position pour tout ce qui touche la condition des femmes, de mener des actions en vue d'améliorer le statut de chacune.

Aussi, afin de connaître l'avis de ses membres et être le plus efficace possible, le Comité a-t-il préparé un questionnaire que les associations-membres ont reçu récemment. Nous souhaitons que ces questions soient bien accueillies et qu'elles suscitent des discussions. D'ores et déjà, nous remercions chacune et chacun d'y consacrer un moment de réflexion.

* * * * *



Quelques activités passées...

22 août

Pour donner suite à la campagne d'information et de sensibilisation pour une formation professionnelle, nous avons rencontré pour la seconde fois des jeunes apprenties qui ont décidé de rompre avec la tradition en choisissant l'apprentissage d'un métier dit "masculin".

Avec elles, nous avons abordé certains thèmes de discriminations. Ces jeunes filles ne semblent pas en ressentir d'importantes, excepté quelques réflexions ou, par exemple, l'attitude d'un professeur qui persiste à dire : Bonjour, Messieurs ! alors qu'il y a des jeunes filles dans la classe.

Pourtant en approfondissant, on s'aperçoit que ces discriminations prennent souvent des formes subtiles, que les jeunes filles ne perçoivent pas toujours d'emblée. Malgré l'évolution, les mentalités changent difficilement et les clivages traditionnels demeurent fortement ancrés.

Un des thèmes que ces apprenties souhaitent aborder est l'information sur les droits des apprenti(e)s. Pour répondre à leurs voeux, nous avons fait appel à Monsieur Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont.

Nous espérons que tous les apprenti(e)s seront intéressés par cette soirée d'information prévue en janvier prochain.

27 août - 24 septembre

En vue des élections communales de cet automne, le BCF a mis sur pied un cours d'instruction civique à l'intention des femmes qui désiraient éventuellement se

porter candidates, et pour informer toutes les personnes qui s'intéressent à la vie politique communale.

Ce cours, animé par une collaboratrice du Service des communes, Madame Sylviane Kaegi, fut donné en cinq séances. Les thèmes suivants furent abordés :

Lundi 27 août (par Sylviane Kaegi) : présentation générale de la commune (structure d'une commune mixte ou municipale, organisation, élection);

Lundi 3 septembre (avec Marie-Madeleine Prongué, présidente du Conseil de ville de Porrentruy) : le législatif (corps électoral, assemblée communale, conseil de ville);

Lundi 10 septembre (avec Janine Leschot, maire de Bressaucourt) : l'exécutif (conseil communal, mairie, dicastères, commissions);

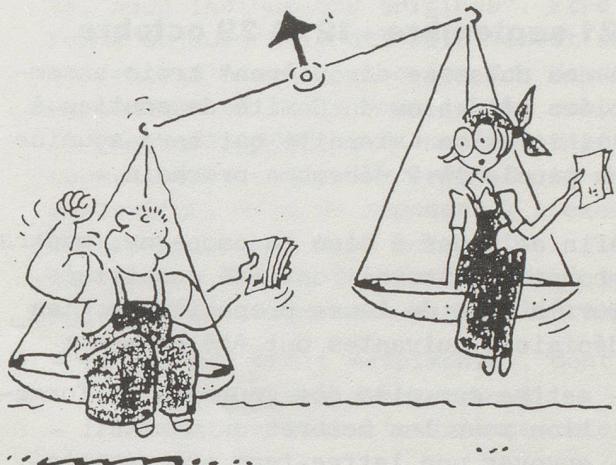
Lundi 17 septembre (avec Gilberte Boillat, Muriaux, Mariette Brulhart, Delémont, André Charmillot, Vicques et Paul Simon, Saignelégier, conseillères et conseillers communaux) : les dicastères (quelques exemples pratiques : écoles, œuvres sociales, travaux publics et finances).

Lundi 24 septembre (avec Marie-Pierre Rais, secrétaire et caissière communale de Corban) : l'administration (secrétariat, caisse, contrôle des habitants, etc.).

Animateurs et animatrices ont su, à travers la fonction qu'ils occupent avec conviction et compétence, documents à l'appui, faire part de leurs expériences, de leurs préoccupations mais aussi, de leur confiance face aux responsabilités qui leur incombent.

20 septembre

Guite Aubry a participé à une séance organisée par la commission romande de l'institut de formation de la confédération des syndicats chrétiens (CSC) à Lausanne. Celéci avait pour thème "Droits égaux et monde du travail".



Cette journée a débuté par un exposé de Christine Hauser, juriste à l'Office fédéral de la justice sur le "Programme législatif - Egalité entre hommes et femmes". Une discussion très animée s'ouvrit ensuite:

L'après-midi Jacqueline Gury, secrétaire syndicale CRT présenta les discriminations contenues aujourd'hui encore dans les Conventions collectives de travail (CCT) et règlements de travail : inégalités salariales et de prestations sociales, différence de traitement en cas de service militaire ou de maternité.

En fin de journée, les participant(e)s se sont réparti(e)s en groupes de travail pour examiner et élaborer des propositions en matière de CCT. Il en résulta que le renouvellement des conventions doit être accepté si les deux conditions suivantes sont remplies :

- les inégalités de salaires existantes encore seront accompagnées d'un calendrier précis conduisant à leur élimination;
- la négociation devra au moins avoir eu lieu sur des revendications nouvelles telles, par exemple, le congé parental : on peut perdre, mais il faut discuter, au moins, pour faire avancer la revendication.

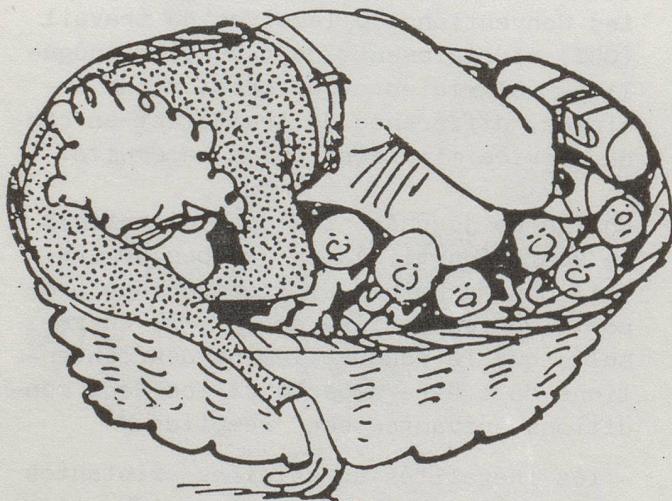
C'est à tout un travail de changement de mentalités qu'il faut s'atteler. La trentaine de participantes et participants s'y emploieront.

21 septembre - 12 et 29 octobre

A ces dates se déroulèrent trois assemblées générales du Comité de soutien à l'initiative maternité qui sera soumise au peuple le 2 décembre prochain.

Afin de mener à bien la campagne, quatre groupes de travail ont été constitués. Sur la base de leurs propositions, les décisions suivantes ont été prises :

- mettre sur pied des journées de formation pour les membres du Comité;
- envoyer une lettre-type aux associations et organisations politiques, afin de présenter, si elles le désirent, l'initiative lors d'une assemblée;
- convoquer une conférence de presse;
- présenter, à l'occasion de la Fête de Combat socialiste un film-vidéo intitulé "Droits des mères" et vendre du matériel (brochures, etc.);
- faire de l'animation de rue le samedi 24 novembre 1984.



Toute personne intéressée aux activités du Comité peut prendre contact avec Monique Frund, 21, Rte de Bâle à Delémont.

On peut soutenir financièrement la campagne en versant un don à la Banque cantonale jurassienne à Delémont, CCP 25-298, avec la mention "Comité maternité".

23 septembre

A l'occasion des dernières votations fédérales, l'exposition "Etre femme aujourd'hui" a été placée dans le hall de l'Hôtel de Ville, qui sert de bureau de vote à Delémont.

Cette exposition a rencontré un grand succès auprès du public delémontain qui a découvert à travers celle-ci les multiples facettes de la vie des femmes et de leur réalité quotidienne.

2 octobre

A cette date, désormais historique, était élue la première Conseillère fédérale, en la personne de Madame Elisabeth Kopp. Si la joie fut grande, pour toutes les femmes, de voir une des leurs participer aux plus hautes décisions de notre pays, l'événement demeurait entaché de la déception qu'avait engendrée la nonélection de Lilian Uchtenhagen.

Ce sentiment était même renforcé au lendemain de la brillante victoire de Madame Kopp par les commentaires que nous lirait la presse. Ceux-ci en majorité relevaient des qualités dites "masculines" de Madame Kopp et nous rappelaient la campagne de dénigrement qu'avait dû subir Madame Uchtenhagen, en décembre dernier, attaquée, elle, sur des qualités dites "féminines". Autant on avait reproché la coquetterie et l'émotivité de Liliane Uchtenhagen, autant on se félicitait de la sobriété et de la maîtrise de soi dont faisait preuve Elisabeth Kopp.

Elisabeth Kopp a gagné, malgré la polémique, et faisant fi de celle-ci elle associa immédiatement son mari et sa famille à son succès. Donnant le sens de sa victoire, elle déclara : "Je considère mon élection comme la reconnaissance de l'engagement des femmes à tous les niveaux de la politique et je tiens ici à remercier les femmes de tous les partis".

Avec fierté, nous avons félicité Madame

Kopp, la remerciant d'avoir offert son succès à toutes les femmes "Vous vous engagez pour toutes les femmes du pays et vous nous assurez ainsi de faire entendre notre voix, nos désirs et revendications dans les décisions qui gouverneront la vie des hommes et des femmes de ce pays. Chère Madame Kopp, chère Madame la Première Conseillère fédérale, sachez que le BCF de la République et Canton du Jura, sa commission et, par notre intermédiaire, toutes les femmes jurassiennes vous soutiendront dans cette tâche et vous souhaitent les plus heureuses satisfactions."

2 octobre

C'est donc durant la Quinzaine culturelle de Moutier que s'est déroulée la "Fête de la Femme".

Dès le début de l'après-midi, une foule intéressée défilait dans le hall de l'Ecole professionnelle des Arts et métiers, où de nombreuses artisanes nous offraient le plaisir de leurs créations: peinture sur bois, émail, porcelaines fines; soies et laines teintées végétale-ment, filées et tissées mains; crocheta-ges et dentelles anciennes ! Ces créa-tions merveilleusement ouvragees et pré-sentées avec goût étaient l'œuvre de femmes qui travaillent dans leur foyer, de femmes pleines de ressources et d'im-a-gination qui, conscientes de leurs dons de créatrices, sont désireuses de faire reconnaître la valeur de leur travail.

La bibliothécaire nous interpella sur l'Ecriture féminine. La "réinsertion professionnelle des femmes" rappelait à chacune ce qu'un stage peut apporter de revalorisant à celle qui désire repartir dans la vie active professionnelle ou sociale. "Positif". Action pour le Tiers-Monde, la Bon'occaz, la FRC étaient aussi présentes, conscientes de la néces-sité de leur action.

Au cours de sa conférence, Marie-Josèphe Lachat nous sensibilisa à l'"histoire qui nous révèle une part de notre identi-

té, nous indique nos origines". Etre Femme aujourd'hui, dit-elle "c'est se souvenir d'hier... et créer des demains harmonieux !" Elle nous incita ensuite "à une collaboration de chacune d'entre nous à cette oeuvre de création et d'or-ganisation, afin de répondre à l'exemple des pionnières". Pour cela, elle invita les femmes à s'intéresser à trois objets nous concernant particulièrem-ent :

- le nouveau droit matrimonial, dont le référendum vient d'être lancé;
- l'initiative pour l'assurance-materni-té;
- l'initiative "Droit à la vie".

Elle nous invita, également et plus par-ticulièrem-ent lors de cette journée, à admirer la valeur des œuvres exposées. Celles-ci émanent d'une prise de con-science certaine et obligent à la recon-naissance du travail effectué par les femmes. Marie-Josèphe Lachat prôna l'en-gagement dans les associations féminines - lieu d'imagination où se façonnent de nombreux services à la communauté - com-me moyen de lutte pour l'amélioration de la condition féminine.

Un nombreux et chaleureux public était venu écouter "la Castou et le Kummer" qui nous offraient un moment tout de chaleur, de rire, de tendresse, d'humour et d'ironie.

Merveilleuse journée consacrée aux femmes et dont elles surent profiter !

2 octobre

Un service de consultation conjugale et familiale vient d'être mis sur pied par l'Eglise catholique à Delémont.

Dès 1980 déjà, le Conseil pastoral se pose la question : "Comment la famille aujourd'hui prépare-t-elle celle de l'an 2000 ?" Le service de consultation con-jugale est né d'une réflexion profonde et d'une recherche pour venir en aide à la famille en difficulté aujourd'hui, secouée par les problèmes de génération, le chômage, l'influence des médias.

Le service a ses consultations à Delémont, mais en prévoit aussi sur rendez-vous à Porrentruy, Saignelégier et Tavannes. Ministère de diaconie, reconnu par l'Evêque de Bâle, il est un lieu d'échanges sur les questions relatives aux couples et à la famille. Il est destiné aux époux, mais aussi aux personnes seules, aux jeunes. Les consultations sont gratuites, le service est subventionné par l'Eglise.

Madame Jacqueline Bussat en est la première conseillère. Elle a suivi la formation organisée par la fédération romande des services de consultation conjugale (le service de Delémont en fait partie), des cours à l'Université de Genève et un stage de deux ans au Centre social protestant de Moutier. Son ouverture et son expérience sont donc au service de tous les couples qui en feront la demande. Nous citons ici la dernière phrase de son exposé : "Le couple est l'association la plus merveilleuse et la plus difficile que je connaisse. Ce n'est pas un fruit du hasard; dans le choix des partenaires, il y a un mystère qui m'attire et une espérance qui suscite mon plus grand respect."

Caritas-Jura assume le secrétariat, la comptabilité et la permanence téléphonique. Le service travaille en collaboration et en complémentarité avec le service similaire du Centre social protestant à Moutier et avec les organismes sociaux de la région.

Nous souhaitons plein succès à ce nouveau service !

* * * * *

Peut-être pourrions-nous formuler ici un regret :

après les motions de Mmes K. Friolet et L. Charmillot;
après la création de deux commissions extra-parlementaires et le dépôt de leurs travaux au Gouvernement...
après une loi fédérale du 9 octobre 1981
...

nous avons rêvé que :

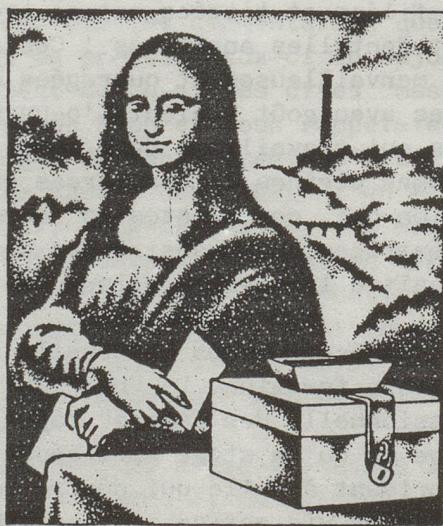
- Service de consultation conjugale et familiale
- Education sexuelle à l'école
- Centre de planning familial
- Centre de consultation en matière de grossesse

trouvent place sous un même chapeau dépendant des services sociaux régionaux; les collaborateurs de tous ces services échangeant leurs expériences pour mieux servir une clientèle élargie.

... Nous rêvons encore !

3 octobre

Pour lancer la campagne des élections communales, le Bureau de la Condition féminine avait convié les femmes de ce canton à une discussion sur le thème la femme : face à la politique
face aux partis
face au corps électoral.



Nous aurions voulu débattre de ces questions dans de petits groupes avec des femmes non-engagées pour connaître leurs réticences, leurs critiques, voire leurs appréhensions. Hélas, nous n'étions qu'une quinzaine, toutes plus ou moins actives dans les partis, les groupes de pression ou les associations féminines.

Nous n'avons, donc, pas encore trouvé la recette pour intéresser à la politique toute une frange de la population féminine. Pour lancer la discussion, nous avions écouté une conversation enregistrée sur cassette entre Mmes Amélia Christina et Marie-Madeleine Brumagne.

Marie-Madeleine Brumagne pensait comme beaucoup d'hommes et de femmes d'aujourd'hui qu'il faut tout d'abord se changer soi-même avant de changer la société et que l'influence que l'on a dans son petit cercle n'est pas négligeable. Pour Amélia Christinat, dont on connaît la fougue, descendre dans la rue est aussi un moyen de faire changer les mentalités. Chacune a un autre regard sur son engagement politique !

Les femmes présentes ont reconnu la nécessité d'entrer dans un parti, même si l'on ne s'y sent pas toujours à l'aise, car c'est là que se prennent les décisions... malgré tout !

Quant au corps électoral, il est plus critique envers les femmes et plus exigeant par rapport aux élues.

Parcours difficile donc, que pourtant toujours plus de femmes suivent puisque les pourcentages des femmes assumant des responsabilités dans les conseils communaux, dans les conseils de ville et au Parlement sont en légère, mais constante augmentation.

Souhaitons donc qu'il en soit encore ainsi aux prochaines élections communales.

11 octobre

Ce jour-là, le Parlement entendait la promesse solennelle de trois nouveaux parlementaires, dont deux femmes. Madame Andrée Bailat (PDC) de Delémont et Madame Odile Clémence (PCSI) des Bois, devenaient députées-suppléantes, portant à 13 le nombre de femmes au Parlement.

Nous les félicitons très chaleureusement et leur souhaitons beaucoup de satisfac-

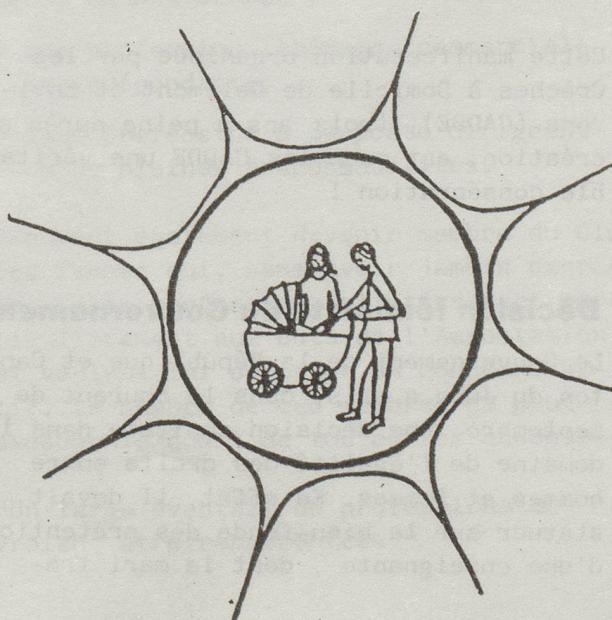
tion dans l'exécution de leur mandat.

Le législatif cantonal comprend 60 députés, dont 5 femmes (8,3%) et 28 suppléants, dont 8 femmes (28,6%); la représentation féminine est de 14,8% sur l'ensemble des parlementaires.

23 octobre

Durant sa séance d'octobre, le groupe "Maternité/Paternité" a parlé des conventions sociales imposées normalement à l'enfant, de celles qu'il nous paraît important de respecter : à quel âge l'enfant doit-il dire bonjour ? merci ? Cela dépend des situations. Combien de fois, d'ailleurs, l'adulte ne dit ni bonjour ni merci à l'enfant ? Il arrive même que les grandes personnes ne répondent pas à l'enfant qui s'adresse à eux... Certaines conventions sociales sont des marques de respect de la personne. Il faut les apprendre, mais dans l'esprit d'un véritable et réciproque respect des autres.

Si l'on veut que ces "contraintes" soient peu à peu acceptées, sans les imposer - elles seraient vidées de tout sens - cela prend du temps ! Et il n'est pas toujours facile pour les parents d'assumer le fait que son enfant ne se comporte pas en petite fille ou en petit garçon bien élevé au moment opportun.



Suis-je sûre de moi et paisible lorsque mon fils "fait des caprices" en public ? Cela me remet en cause,,, pourquoi est-ce que je me sens forcée de justifier la colère de ma fille au magasin ?

Les parents doivent veiller à être cohérents face à leurs enfants et à respecter eux-mêmes les principes de l'éducation qu'ils ont choisie.

La prochaine séance du groupe aura lieu lundi 26 novembre 1984 (cf. page 19).

27 octobre

Le Comité du Centre de liaison des Associations jurassiennes invitait pour la première fois ses associations-membres à participer à leur Assemblée générale qui fut suivie d'une conférence de Claire Torracinta-Paché (cf. la rubrique du Centre de liaison p.10 à 12).

* * * * *

A cette date avait aussi lieu la rencontre romande de "placement familial et de jour".

Elle était suivie, l'après-midi, d'une conférence de Madame Sylvie Galland, psychologue, sur le thème "la relation et la communication entre les familles et les familles d'accueil".

Cette manifestation organisée par les Crèches à Domicile de Delémont et Environ (CADDE), trois ans à peine après sa création, est pour les CADDE une véritable consécration !

Décision féministe du Gouvernement

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a pris, dans le courant de septembre, une décision capitale dans le domaine de l'égalité des droits entre hommes et femmes. En effet, il devait statuer sur le bien-fondé des prétentions d'une enseignante, dont le mari tra-

vaille de manière indépendante, demandant à recevoir les allocations familiales et pour enfants. Le Gouvernement les lui a octroyées, estimant que les dispositions légales actuelles ne sont pas conformes à l'article 4 de la Constitution fédérale qui fixe le principe de l'égalité devant la loi et, suite à la votation du 14 juin 1981, consacre le principe de l'égalité entre hommes et femmes.

Le Gouvernement, dans sa décision, est clair : "Si la requérante était de sexe masculin, elle aurait droit à l'allocation familiale". Il fait ainsi œuvre de jurisprudence et ouvre la voie à de nombreuses demandes.

La décision du Gouvernement, donnant suite, notamment à d'incessantes requêtes du BCF, est très importante en particulier pour les enseignantes et femmes fonctionnaires qui jusqu'alors ne pouvaient prétendre aux allocations que dans des cas restreints.

... et futures

Novembre - décembre

Durant ces deux mois, une diapositive sur le thème "Quelle formation choisir?" sera projetée dans toutes les salles de cinéma du canton.

Reproduisant l'affiche diffusée dans les écoles au mois de juin, cette diapositive porte à nouveau la réflexion sur la formation professionnelle des jeunes filles. C'est un nouveau support de notre campagne d'information et de sensibilisation consacrée au choix professionnel des filles et à sa diversification.

Une seconde diffusion de la brochure "Pourquoi une formation professionnelle? - Quelle formation choisir ?" et de l'affiche est prévue pour le premier semestre 1985. Mais si des enseignantes ou des enseignants en désirent quelques exemplaires en ce moment, il leur suffit de s'adresser au BCF : nous les leur transmettrons.